



No de résolution  
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

**SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 13 décembre 2023 à l'aréna Rivière-du-Nord.

PRÉSENCES :

Monsieur Guy Lamothe, maire de la Municipalité de Sainte-Sophie  
Monsieur Paul Germain, maire de la ville de Prévost  
Monsieur Marc Bourcier, maire de la Ville de Saint-Jérôme

Est également présent :

Monsieur Serge-Alexandre Tessier, directeur général de la Régie

Absent :

Aucun

2023-12-13/1374

ITEM 1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 13 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance est ouverte à 8h00**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-13/1375

ITEM 2

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Guy Lamothe

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-13/1376

ITEM 3

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 8 NOVEMBRE 2023**



No de résolution  
ou annotation

ITEM 4  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE  
DU 8 NOVEMBRE 2023**

---

Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 NOVEMBRE 2023 soit approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-13/1378

ITEM 5  
**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE 2023**

---

ATTENDU QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé le registre des chèques pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023;

Il est proposé par : Guy Lamothe

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2023;

Folio 01932326 :

- Prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de **84 021.97\$**;
- Chèques portant les numéros 0001823 à 1837 inclusivement représentant un montant **46 655.18\$**;
- Prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de **58 791.65\$**.

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** le directeur secrétaire-trésorier certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

dates, heures et endroits déterminés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter le calendrier des séances de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord pour l'année 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. QUE les séances de la Régie se tiendront à la salle de conférence de l'aréna Rivière-du-Nord situé au 750, rue Filion à Saint-Jérôme;
3. QUE le conseil de la Régie fixe les séances de la *Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord* pour l'année 2024 aux dates suivantes :

Proposition de dates de Séance pour 2024			
Mercredi	2024-01-17	9h00	1
Mercredi	2024-02-14	9h00	2
Mercredi	2024-03-13	9h00	3
Mercredi	2024-04-17	9h00	4
Mercredi	2024-05-15	9h00	5
Mercredi	2024-06-12	9h00	6
Mercredi	2024-09-11	9h00	7
Mercredi	2024-10-09	9h00	8
Mercredi	2024-11-13	9h00	9
Mercredi	2024-12-11	9h00	10

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-13/1380

ITEM 7.

#### **NOMINATION D'UN PRÉSIDENT**

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que le ou la président(e) est un(e) délégué(e) élu(e) par les membres du conseil et que la durée de son mandat est d'un an renouvelable.



No de résolution  
ou annotation

Le Code Ducharme Inc., Farnham (Québec), Tél.: 1-800-363-9251, No. F029

2023-12-13/1381

**ITEM 8**

**NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT**

---

ATTENDU l'article 8 du règlement no 001 décrétant les règles de régie interne de l'administration de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord stipule que les vice-présidents sont des délégués élus par les membres du conseil et que la durée de leur mandat est d'un an renouvelable.

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer des vice-présidents pour une période d'un (1) an.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Guy Lamothe

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

Le conseil de la Régie nomme monsieur Marc Bourcier à titre de vice-président de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2023-12-13/1382

**ITEM 9**

**ADOPTION DE L'AUGMENTATION SALARIALE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE 2024**

---

ATTENDU l'adoption du budget 2024 de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord le 8 novembre 2023;

ATTENDU que ce budget a été adopté dans les villes de Prévost, Saint-Jérôme et Sainte-Sophie, constituant les membres de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord;

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord procède et augmente ses employés administratifs de 4%.**

Il est proposé par Guy Lamothe

2023-12-13/1383

**ITEM 10**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉPARATION DE LA TOUR D'EAU**

---

ATTENDU QUE la tour d'eau est rendue désuète par la corrosion;

ATTENDU QUE la Régie fait affaire avec les Entreprises LS depuis sa création



No de résolution  
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Lamothe

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord  
procède au changement complet de la tour d'eau.**

2023-12-13/1384

ITEM 11

**PÉRIODES DE QUESTIONS**

---

Aucune question

2023-12-13/1385

ITEM 12

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

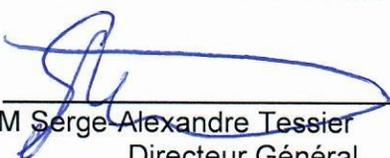
Il est proposé par monsieur Marc Bourcier

ET IL EST RÉSOLU QUE :

**La présente séance soit et est levée à 8h20**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

  
\_\_\_\_\_  
Monsieur Guy Lamothe  
Président

  
\_\_\_\_\_  
M Serge Alexandre Tessier  
Directeur Général  
Secrétaire Trésorier